

Département de Seine et Marne
Arrondissement de PROVINS
Canton de Villiers Saint Georges



Commune de Melz-sur-Seine
01-64-00-74-43

Mairie.melz-sur-seine@orange.fr

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3^{ème} Adjoint, Monsieur Hervé MANDON, Madame Nathalie TAVOLETTA.

Etaient absents représentés : Madame Françoise GATELLIER a donné pouvoir à Monsieur Patrice BOUDIGNAT et Monsieur Dominique GAUFILLIER a donné pouvoir à Monsieur Jérôme DARIDAN.

Absent non excusé : Monsieur Pape DIOUF

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jérôme DARIDAN.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 19 février 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H40.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - ETAT 1259

Le Maire précise que les bases prévisionnelles, sur lesquelles les taux votés s'appliquent, ont augmenté pour la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâtie.

Il demande aux Membres du Conseil Municipal de laisser les taux inchangés pour l'année 2013. Compte tenu de l'augmentation des bases prévisionnelles, le produit attendu sera de 112 725€.

Les taux sont présentés ci-dessous.

		<u>2012</u>	<u>2013</u>
♦ TAXE D'HABITATION	11.99%	46 749	50 946
♦ TAXE FONCIERE BATIE	14.99%	36 141	38 090
♦ TAXE FONCIERE NON BATIE	43.95%	22 986	23 689
Produit attendu →		105 876	112 725

Soit un produit attendu de 6 849€ de plus qu'en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2013.

8 VOIX POUR

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2013

Le Maire propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2013 :

- CCAS	4 000.00€
- COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000.00€
- LES AMIS DU FOYER	1 000.00€
- INSTANCE COORDINATION LOCALE	100.00€
- A D M R	200.00€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50.00€

Soit un total de subvention de  **6 350.00€**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les subventions communales 2013 telles qu'elles ont été présentées ci-dessus.

8 VOIX POUR

REVALORISATION DES TARIFS DE L'EAU

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tarif de l'eau appliqué depuis 1995. Il apparaît, entre 1995 et 2012, une augmentation de 0.95€ sur le prix du M3 d'eau. Le Maire rappelle le coût des travaux à venir pour l'interconnexion avec la commune du Mériot et propose aux Membres du Conseil Municipal une augmentation du prix du m3 du 0.10 €.

Le m3 était à 1.65€ en 2012, le Maire propose de le fixer à **1.75€** pour l'année 2013.

Il propose également de revaloriser d'1 € la location de compteur comme ci-dessous :

	2012	2013
Compteur diamètre 15mm	22.00€	23.00€
Compteur diamètre 20mm	33.00€	34.00€
Compteur diamètre 40mm	71.00€	72.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de fixer le nouveau tarif pour le m3 d'eau à **1.75€**.

8 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** de revaloriser d'un Euro la location de compteur comme présentée ci-dessus

7 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DU BUDGET DE L'EAU SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les adjoints techniques effectuent parfois des travaux pour le compte du service de l'eau (détection et réparation de fuite d'eau, équipements de nouveaux compteurs, modification des canalisations en plomb) et que l'adjoint administratif organise en fin d'année la

facturation de l'eau qui comprend les avis de passage, les factures à rédiger, les encaissements à effectuer et les relances pour les impayés.

L'ensemble de ces prestations sont financées par le budget de la commune puisque le personnel est rémunéré sur le budget de la commune.

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de reverser, comme chaque année, la somme forfaitaire de 10 000 € du budget de l'eau sur le budget de la commune (droits d'assilage).

Un mandat de 10 000 € sera donc effectué sur le budget de l'eau et un titre de la même somme sera également effectué sur le budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le reversement de cette somme forfaitaire pour l'année 2013.

8 VOIX POUR

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION POUR LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents tarifs de location de la salle polyvalente appliqués depuis plusieurs années. Il rappelle que le coût de fonctionnement de la salle augmente chaque année (contrôles extincteurs, électricité, chauffage, entretien en général, gaz, etc, etc...). Il propose donc aux membres du Conseil Municipal d'augmenter chaque tarif net de 30€.

Le coût des frais d'entretien de 50€ qui s'ajoutent à la location reste inchangé ainsi que le coût d'une journée de location supplémentaire et le coût de la caution.

La revalorisation proposée est la suivante :

	Revalorisation en date du 3/04/2007	Revalorisation proposée en date du 8/04/2013
Habitants du village	170,00 €	200,00 €
Intercommunalité	250,00 €	280,00 €
Personnes extérieures au village	320,00 €	350,00 €
Frais d'entretien (s'ajoutent à la location)	50,00 €	50,00 €
Journée supplémentaire	80,00 €	80,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la revalorisation des tarifs de la salle polyvalente tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus.

8 VOIX POUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET EAU M49

Le Maire donne la parole à Sylvie LEYMAN qui présente le compte administratif 2012 du budget de l'eau aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

DEPENSES → 39 740,01 €uros

RECETTES → 36 322,12 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2012 est de - 3 417,89 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2011 62 825.35 €uros
Résultat de clôture de l'exercice 2012 59 407.46 €uros

En section d'investissement :

DEPENSES → 19 895.02 €uros

RECETTES → 12 466.44 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2012 est de - 7 428.58 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 201154 433.70 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 201247 005.12 €uros

Sylvie LEYMAN précise que les résultats du compte de gestion 2012 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2012 du budget eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le compte administratif 2012 du budget eau de Monsieur le Maire tel qu'il a été présenté.

7 VOIX POUR
1 ABSTENTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE MONSIEUR LE TRESORIER - BUDGET EAU M49.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget eau, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal **déclare** que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Trésorier de Provins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, puisque identique au compte administratif 2012 de l'eau.

7 VOIX POUR
1 ABSTENTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 59 407.46 €uros
- Un excédent d'investissement de 47 005.12 €uros

Le Conseil Municipal **décide de ne pas affecter** le résultat pour besoin de financement au 1068.

Soit un résultat de clôture comme suit :

- * 59 407.46 €uros Excédent de fonctionnement au 31/12/2012
- * 47 005.12 €uros Excédent d'investissement au 31/12/2012

Le Service de l'Eau dégage donc un excédent global de 106 412.58 €uros sur l'exercice 2012. Cette somme est à reporter en section de fonctionnement au 002 et en section d'investissement au 001 pour l'exercice 2013.

7 VOIX POUR
1 ABSTENTION

VOTE DU BUDGET « EAU - M49 » EXERCICE 2013

Le Maire demande à l'adjoint en charge des finances de présenter le budget de l'eau 2013 aux Membres du Conseil Municipal par chapitres.

Celui-ci s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	98 040.80 €	98 040.80 €
INVESTISSEMENT	489 297.78 €	489 297.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le budget primitif du Service de l'Eau pour l'exercice 2013 tel qu'il a été présenté.

7 VOIX POUR
1 ABSTENTION

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE M14

Le Maire donne la parole à Sylvie LEYMAN qui présente le compte administratif 2012 de la commune aux Membres du Conseil Municipal :

En section de fonctionnement :

DEPENSES → 233 045.33 €uros

RECETTES → 299 516.17 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2012 est de 66 470.84 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2011 214 105.70 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 280 576.54 €uros

En section d'investissement :

DEPENSES → 36 108,43 €uros

RECETTES → 35 823,67 €uros

Le résultat de l'exercice au 31/12/2012 est de 4 992.94 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2011 - 497.53 €uros

Résultat de clôture de l'exercice 2012 4 495.11 €uros

Sylvie LEYMAN précise que les résultats du compte de gestion 2012 du Receveur Principal sont identiques à ceux du compte administratif 2012 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le compte administratif 2012 du budget de la commune de Monsieur le Maire tel qu'il a été présenté.

7 VOIX POUR
1 ABSTENTION.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE MONSIEUR LE TRESORIER - BUDGET COMMUNE M14.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Trésorier de Provins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, puisque identique au compte administratif 2012 de la commune.

**7 VOIX POUR
1 ABSTENTION**

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de 280 576.54 €uros

Un excédent d'investissement de 4 495.11 €uros

Le Conseil Municipal **décide d'affecter 40 000 €** pour besoin de financement à l'article 1068.

Soit un résultat de clôture comme suit :

* 240 576.54 €uros Excédent de fonctionnement au 31/12/2012

* 4 495.11 €uros Excédent d'investissement au 31/12/2012

**7 VOIX POUR
1 ABSTENTION**

VOTE DU BUDGET « COMMUNE » EXERCICE 2013

Le Maire demande à l'Adjoint en charge des finances de présenter le budget communal 2013 aux Membres du Conseil Municipal par chapitres.

Celui-ci s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	515 881,54 €	515 881,54 €
INVESTISSEMENT	91 149.12 €	91 149.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le budget de la commune pour l'exercice 2013 tel qu'il a été présenté.

**7 VOIX POUR
1 ABSTENTION**

HISTORIQUE DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET COMMUNAL

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>2005</u>	32 846.00€	-14 428.85€
<u>2006</u>	67 849.15€	-11 881.82€
<u>2007</u>	50 100.52€	78 927.49€
<u>2008</u>	128 636.59€	45 677.02€
<u>2009</u>	177 773.17€	30 636.65€
<u>2010</u>	253 632,06 €	- 212.77€
<u>2011</u>	222 782,64 €	- 497,53 €
<u>2012</u>	280 576.54 €	4 495,41 €

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENT - DEVIS

Traitement des eaux pluviales.

Le Maire rappelle la présentation du devis de l'entreprise Roussey pour réaliser des travaux de traitement des eaux pluviales dans la rue de Melz, hameau de Maulny pour un montant de 31 288.50 € HT lors du Conseil Municipal du 19 février 2013. Il avait été décidé que d'autres entreprises seraient sollicitées pour comparer les offres.

L'entreprise Pagot et l'entreprise TP Maire ont été sollicitées, une seule entreprise a répondu, l'entreprise Pagot qui propose un devis de 37 420 € HT pour les mêmes travaux. Jean-Pierre Rocipon intervient pour demander si l'on peut étudier la remise aux normes des canalisations (sans plomb) sur cette portion de rue. Le Maire demandera un devis complémentaire aux entreprises sollicitées.

AFFAIRE A SUIVRE....

Volets de la salle polyvalente.

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 février 2013, deux devis ont été proposés par la Société CMJ RENOV:

Le premier devis pour des volets en bois s'élevait à la somme de 8337,43€ HT et le deuxième pour des volets en alu s'élevait à la somme de 7899.79€ HT.

D'autres devis comparatifs ont été demandés à plusieurs entreprises par Jean-Pierre Rocipon. Celui-ci précise que sur des volets en aluminium, l'entretien est pratiquement inexistant, donc plus intéressant.

Trois réponses lui sont parvenues à ce jour.

L'entreprise de Menuiserie Minoux à Nogent-sur-Seine propose un devis de 8102.64€ pour les volets en aluminium de la salle polyvalente.

La Société TRYBA propose un devis de 8 745.34€ pour les mêmes volets, l'entreprise Batiman Claréo de Romilly sur Seine propose un devis de 5 241.99 € HT (pour 8 volets).

Sylvie Leyman a sollicité l'entreprise K par K qui propose un devis de 9 776.00 € HT.

Jean-Pierre Rocipon précise qu'il est en attente d'autres devis.

Hervé Mandon lui dit que l'entreprise VIAL à Troyes vend des fenêtres de bonne qualité à un prix intéressant.

AFFAIRE A SUIVRE

Travaux dans le foyer communal

Suite à la demande des membres du Foyer qui se proposent, avec des bénévoles, de participer à la remise en état du Foyer communal, le Maire précise que des plans ont été réalisés, que des demandes de prix sur les matériaux vont être demandées ainsi que des devis pour la partie électrique.

Le Maire propose que lors de la prochaine réunion du Foyer, un projet soit défini et qu'une enveloppe budgétaire soit décidée en prochain Conseil Municipal.

AFFAIRE A SUIVRE

SIESM - MARCHÉ D'ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 2013 A 2016

Le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne a adressé un courrier en mairie relatif au marché d'entretien d'éclairage public 2013 à 2016, celui en place arrivant à terme fin septembre 2013.

Ce nouveau marché de 3 ans sera donc lancé, il comprendra 5 visites périodiques accompagnées de la géolocalisation détaillée des ouvrages. Les visites se dérouleront d'octobre à juin et nécessiteront un allumage diurne de l'ensemble des installations. Le SIESM prendra également en charge, hors opération de rénovation du par cet exclusivement dans le cadre des visites, le remplacement des lampes, amorces et condensateurs, il restera à la charge des communes les prestations rémunérées par l'application du bordereau général des prix unitaires négociés lors de la consultation des entreprises. L'entreprise chargée de la maintenance interviendra dans le cadre d'une prestation corrective et préventive. Elle devra vous signaler par écrit tous les ouvrages défectueux, dangereux et non conformes aux regards des normes électriques en vigueur. Le SIESM propose donc d'associer notre commune à ce contrat.

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'associer la commune à ce contrat d'entretien de l'éclairage public par le SIESM de 2013 à 2016 et mandate le Maire à signer tous les documents s'y référants.

8 VOIX POUR

DECHARGE COMMUNALE DE MELZ

Hervé Mandon intervient expliquant que certaines personnes viennent déposer des ordures ou autres détritiques à cet endroit. Dans un premier temps, Jean-Pierre Rocipon propose de réaliser une tranchée.

MIROIR DANS LA GRAND'RUE DE BLUNAY

Nathalie Tavoletta prend la parole pour informer les membres du Conseil Municipal que lors de la déviation qui avait été mise en place à cause d'un accident de camion sur la Nationale 19, la circulation dans le village était intense et que lors des passages de camions le miroir face à l'impasse du 5 Grand'Rue de Blunay a été arraché.

HAIE DE MONSIEUR DELATTRE

Hervé Mandon porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur Delattre, Le Maire, Jean-Pierre Rocipon et lui-même. Il précise qu'il est nécessaire d'envoyer un courrier à Monsieur Delattre afin que celui-ci taille sa haie.

ÉTAT DE LA ROUTE EN PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA GARE.

Hervé Mandon explique aux Membres du Conseil Municipal que l'état de la route en prolongement de la rue de la Gare est très abîmée à cause des inondations régulières.

CAMPAGNE DE TRAITEMENT DES MOUSTIQUES EN 2013

Jean-Pierre Rocipon fait part de la réunion à laquelle il a participé pour l'organisation de la campagne de démoustication.

Plusieurs communes en Vallée de Seine participent à la campagne 2013

La Sté Jean BORIES, agréée SRPV effectuera le traitement par hélicoptère comme les années précédentes. Le produit utilisé sera VECTOBAC 12AS qui a subi également une augmentation et passe de 32€ à 32.96€/litre HT, indice de TVA (7%). La date prévue pour le traitement est celle du mardi 16 avril 2013 à partir de 8 heures 30.

En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement pourra être effectué sur le restant de la semaine du 16/4/2013.

Une facture spécifique sera établie pour chaque commune au prorata du temps de vol et de la quantité de produit utilisé et aucune subvention n'est accordée. Les communes intéressées pourront se procurer le produit auprès de GAMM VERT à PROVINS en bidons de 10 litres au même prix que pour le traitement hélico.

INTERVENTION DE L'ENTREPRISE SIMARD

Suite au devis du 5 décembre 2012 accepté lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2012, l'entreprise SIMARD a procédé aux travaux d'élagage et de broyage sur le chemin de Bourgogne et de la Grève des Rondières.

BITUME DANS LA RUE AUX JUIFS

Les travaux de bitume menés par l'entreprise Pagot sur la rue Juifs ont été effectués de manière très satisfaisante.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Patrice BOUDIGNAT

Les Adjointe au Maire,

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

(Absent non excusé)

Françoise GATELLIER

(Absente excusée et représentée par P. Boudignat)

Dominique GAUFILLIER

(Absent excusé et représenté par J. Daridan)

Hervé MANDON

Nathalie TAVOLETTA